



LE RETRAITÉ DU RHÔNE

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ACTION
Publication mensuelle AVRIL 2024 n°306

ÉDITO

Maintenant mettre en œuvre les décisions de notre congrès UTR.

Nous pouvons considérer notre Congrès tenu le 11 mars comme une réussite. Que tous les camarades qui se sont fortement impliqués, en particulier dans l'organisation et la logistique, en soient chaleureusement remerciés. C'est une réussite par son ambiance plutôt joyeuse, par une progression du nombre de participants de l'ordre de la vingtaine et par des débats qui, s'ils n'ont pas été très nombreux, ont été de qualité. Certes quelques dysfonctionnements l'ont perturbé, nous reconnaissons avoir travaillé très vite, trop vite et ce genre de situation est propice à des accrocs. Mais nous disposons maintenant d'une Résolution votée largement, d'une feuille de route pour ce nouveau mandat. A partir de ce texte, nous pouvons développer une action revendicative dotée de plus d'axes de travail, et si possible en la rendant plus visible par une communication que nous devons développer (en quantité mais aussi en qualité par l'utilisation de nouveaux canaux, par exemple les réseaux sociaux). Nous devrions encore améliorer notre développement car nous avons les outils pour le faire, améliorer le fonctionnement de certaines de nos sections. Nous serons à même de renouveler notre tissu militant, et la moindre de nos réussites n'est certainement pas ce passage à un bureau d'UTR plein, en nombre et en capacités ! Notre UTR sort ainsi affûtée de son congrès, et ce sera fort utile pour affronter les temps à venir. En effet nous devons maintenir notre soutien à l'Ukraine, injustement agressée par la Russie ; nous devons soutenir aussi l'objectif d'un cessez-le-feu à Gaza pour aller vers une solution de paix juste entre Israéliens et Palestiniens.

Nous assistons à une droitisation claire du Gouvernement en matière sociale : attaques répétées contre les droits des chô-

meurs jeunes ou seniors, « économies » sur les remboursements de soin, chasse aux arrêts-maladie, RSA soumis à contrepartie etc... Le Gouvernement pour réduire le déficit public se refuse à envisager une réforme fiscale plus juste comme la CFDT le revendique. Alors que les profits du CAC 40 explosent, il ponctionne les salariés et les faibles revenus !! C'est le ruissellement, mais vers les plus riches ! Nous devons une entière solidarité aux salariés.

Mais nous ne sommes pas à l'abri, nous les retraités, dans cette situation de « redressement » des comptes publics, d'une atteinte éventuelle à nos pensions. Et par rapport à notre revendication d'une loi Grand Age de bon niveau, « le grand âge n'est pas une priorité du nouveau gouvernement » comme l'a écrit Marinette Soler. Il semble que soit votée prochainement une loi sur le bien-vieillir, très en dessous des attentes de la CFDT Retraités.

Enfin, nous sommes appelés bientôt aux urnes pour les élections européennes. Les sondages donnent l'extrême-droite en tête : appelons d'abord à ne pas s'absentir, et ensuite à ne pas voter pour cette force politique démagogue et raciste. L'extrême-droite cherche en s'appuyant sur les fantasmes vis-à-vis des étrangers, à diviser les rangs du monde du travail : non ! l'immigré n'est pas un profiteuse ou un voyou par destination, il cherche à faire vivre sa famille en travaillant. Battons-nous pour que les sans-papiers soient reconnus pour les travailleurs qu'ils sont et obtiennent les papiers. Et ne laissons pas l'extrême-droite apparaître comme défendant les travailleurs, dénonçons cette imposture .

GÉRARD DUBREUIL

LYON 03 PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 02-04-2024

SOMMAIRE	pages
VIE DE L'UTR	
Agenda	2
Cotisations 2024	2
Hommages	3-4
Congrès UTR 2024	4-5-6-7-8
SOCIETE	
Tribune : les prisons en France	9
HISTOIRE	
Irena Sendler	10
LOISIRS ET CULTURE	
Comment ça va pas?	11
Spectacle : Le Mikado	11
Voyage UTR à Vogüé	12
Musée Gadagne	12

Agenda

ULR OUEST LYONNAIS

Réunion le Mardi 9 Avril de 9h30 à 12h local CFDT de Vaise, 6 rue du Chapeau Rouge Lyon 9^{ème}.

SSR-SEPR

Réunion le jeudi 4 avril à 9h 30 à l'UTI, 214 Avenue Félix Faure 69003

ULR " LES DEUX RIVES" (EX 2/ 7-3/6)

Réunion au CHRD 14 avenue Berthelot à 14h30 le 11 avril.

ULR-PLATEAU ET BORDS DE SAÔNE

Réunion le lundi 8 avril, de 14h30 à 17h, à la Croix-Rousse, au bar associatif "Le Local" 14 rue de Cuire, en face de Monoprix. Les adhérents rattachés récemment à notre ULR sont les bienvenus.

ULR 8^{ÈME}-6^{ÈME}-3^{ÈME}

Réunion le mercredi 10 avril à 9h30 chez Christiane Stephan, (en attendant mieux !) 124 Avenue Général Frère 69008 Lyon. Nous attendons les « nouveaux » du 6^{ème} et du 3^{ème}.

Ajustement des cotisations pour 2024

Tous les ans en octobre, le Conseil National Confédéral (CNC) vote le taux d'ajustement de la cotisation syndicale CFDT pour l'année suivante.

Ce taux est calculé selon l'évolution du salaire mensuel de base pour les actifs, et selon le taux de revalorisation des pensions du régime général pour les retraités.

Pourquoi ajuster la cotisation syndicale ?

Pour la CFDT, la cotisation est la ressource financière principale qui lui garantit son autonomie. C'est aussi un acte de solidarité entre les adhérents, quel que soit leur revenu. L'objectif est que les ressources de toute la CFDT soient bien garanties.

Comment est décidé le taux d'ajustement de la cotisation ?

Pour les retraités, c'est le taux de revalorisation des pensions du régime général inscrit dans la loi de financement de la Sécurité sociale de l'année en cours (2023) qui est pris en compte.

Que se passe-t-il pour l'année 2024 ?

Le taux de revalorisation des pensions du régime général en 2023 est de + 0,80%, c'est donc le taux qui a été retenu.

Quel est l'impact sur le montant de la cotisation ?

Si on prend la cotisation moyenne (9,44€) du dernier exercice clos connu, soit 2022, la cotisation appelée est égale à la cotisation moyenne mensuelle 2022 + 0,80% de la cotisation mensuelle de 2022 soit :

$$9,44€ + (0,80\% \text{ de } 9,44 €) = 9,51€$$

soit une augmentation de 0,07€.

Modalités pratiques pour l'UTR du Rhône

- Pour les adhérents ayant opté pour un prélèvement automatique des cotisations, l'ajustement sera fait automatiquement à partir du prélèvement du 25 Juin 2024.

- Pour les adhérents non prélevés et réglant principalement par chèque, le courrier d'appel à cotisation est parti le mercredi 20 Mars 2024.

Pour toute question ou précision :

Mail : cfdtutr69gestadh@orange.fr

Tel : 06 76 08 66 66

Courrier : UTR CFDT du Rhône Bourse du Travail Salle 4, 205 Rue de Créqui 69003 Lyon

LE TRÉSORIER, BERNARD VIEUX

Projet de visite de la centrale du Bugey

La SSR Sgen invite les adhérents UTR intéressés à une visite de la Centrale nucléaire de production d'électricité du Bugey dans l'Ain (50 kms de Lyon).

Nous avons demandé une première date de visite si possible avant le 14 juillet et une deuxième date, un après-midi en octobre. Nous vous fournirons la liste des documents exigés par la Centrale et ils sont nombreux !

Candidatures à nous envoyer sur notre mail avant le vendredi 10 mai dernier délai. Un covoiturage sera organisé.

Si intéressé, contactez-nous : sgenbfdt69retraite@orange.fr

Editeur : UTR 69 CFDT - Bourse du Travail - 205, rue de Créqui - 69003 LYON

n° CPPAP : 1113 S 06881

Abonnement annuel : 13,75 €

Directeur de publication : Gérard DUBREUIL

Maquette et mise en page : Sandra FRAPPIER

n° ISSN : 1250-4823

Rédactrice en chef : Christiane STEPHAN

Impression : L'Atelier du Print

Envoi : Chantal GUIBERT et Bernadette TRICOU

Les textes publiés dans la rubrique Tribune Libre n'engagent que leurs auteurs et peuvent susciter des débats bienvenus parmi nos lecteurs

Hommages

Marie-Jo Sublet : discrète, engagée et efficace



Faute de temps, notre journal n'a pas pu retracer autant qu'il convenait la place importante de Marie-Jo, dans sa ville de Feyzin comme à la CFDT. Essayons de la faire revivre une dernière fois.

Née en 1936, technicienne chimiste, mariée en 1960 elle se retrouva veuve un mois plus tard, suite à un accident de la route, et choisit alors de mettre ses engagements et ses compétences au service des autres. Elle se fit travailleuse familiale (adhérente à la CFDT après la CFTC, bien sûr) puis directrice de l'Adiaf (qui organise de nombreux

services d'aide et d'accompagnement à domicile), tout en étant une militante active du Parti socialiste, ce qui fera d'elle la maire de Feyzin pendant 12 ans et sa députée pendant 12 ans également. Ceux qui l'ont côtoyée alors se souviennent d'une militante engagée, obstinée, mais qui, comme a pu le dire son successeur à la mairie « ne fonctionnait pas à l'autorité, faisait œuvre de conviction, en douceur ». On lui doit à Feyzin de nombreux équipements. A l'Assemblée nationale, où elle fut élue vice-présidente, elle fut active dans la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Après avoir mis un terme à ses mandats politiques, elle s'investit dans notre UTR. Elle fut longtemps la responsable de la commission Action revendicative, celle qui apporte le grain à moudre aux militants. Certains se souviennent du gros dossier que cette commission avait construit à son initiative et que toutes les sections avaient reçu afin d'être davantage armées dans leur réflexion et dans leurs contacts. Elle a également beaucoup travaillé pour la mise au point de l'APA.

Elle n'était pas que militante : dans les années 2000 elle se prit de passion pour l'art floral – elle devint, bien sûr, présidente de l'association. C'est à cette époque qu'elle se retira de ses responsabilités à l'UTR, peu d'années avant que la maladie l'éloigne du monde et de son riche passé.

Sans doute n'accepterait-elle pas qu'on le dise, mais c'est bien, sous ses dehors discrets, une grande dame qui nous a quittés.

ROLAND CHABERT

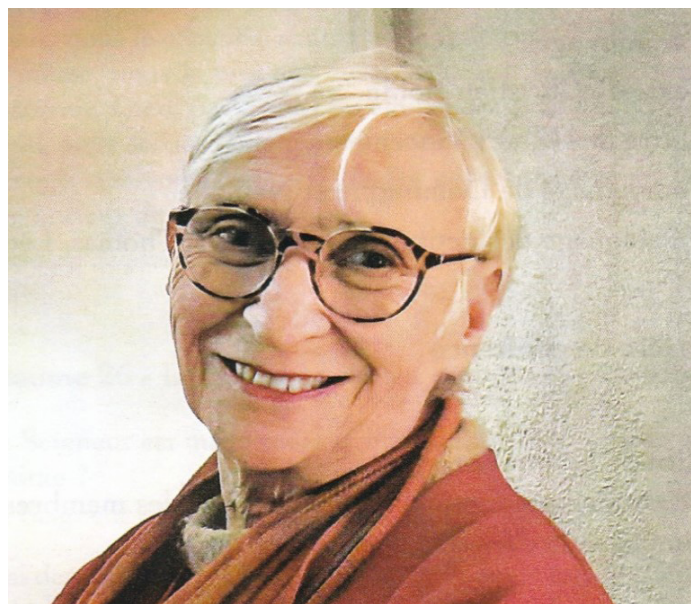
Marie-Thérèse Forat

Les anciens l'ont bien connue car elle a marqué l'histoire de la CFDT du Rhône, avec le travail de qualité qu'elle faisait au Centre de tirage, au service de l'UD, de la région, des équipes syndicales.

Elle était d'une grande générosité et gentillesse. J'en garde un souvenir ému du temps où j'étais permanent UD. Nous étions plusieurs militants pour l'accompagner lors de ses funérailles à l'église du Saint Sacrement. Je retiendrai cette citation de Christian Bobin « Ce qui reste est comme une pépite d'or ».

Nos sincères condoléances vont à son mari Gérard, à ses filles Dominique et Nathalie, ainsi qu'à ses petits-enfants.

ANDRÉ VESSOT



Jean Vessot, un militant de choc



Jean, pour tous ceux qui l'ont croisé à l'UTR ou dans d'autres structures de la CFDT, c'était quelqu'un !

C'était d'abord un pur gone dont toute la vie professionnelle, y compris sa formation, s'est déroulée dans le cadre de Normacem, à l'époque où Lyon était une place forte de la métallurgie.

Il a été très investi dans bien des structures de la CFTC puis de la CFDT : dans les différentes institutions représentatives du personnel de Normacem tout d'abord, mais aussi au Conseil et au Bureau du SLIM, l'ancien syndicat lyonnais des industries métallurgiques. Plus tard, il a été un membre très actif de la section des retraités de la métallurgie et aussi de l'ULR de l'Est lyonnais. Cela, bien sûr ne l'empêchait pas d'être actif sur d'autres terrains, révolté par toutes les injustices, comme quand il bataillait contre la destruction d'immeubles décidée alors que de nombreuses demandes de logement restaient insatisfaites. A la Macif où il a représenté la CFDT, on se souvient aussi de la pertinence de ses interventions.

Dans sa pratique syndicale, il était exigeant, rigoureux et parfois même excessif : les militants devaient savoir se mobiliser sans lésiner au service de l'organisation mais aussi pour la défense collective et celle des plus défavorisés.

Et gare à celui qui prétendait le freiner ! Il était alors d'une fermeté indomptable...(même le covid n'a pas su l'arrêter). En même temps, il était pleinement responsable et partie prenante de la CFDT, même s'il pouvait la critiquer parfois. Certains se souviennent encore de sa détermination à utiliser la totalité des publications reçues par l'UTR, à les diffuser autour de lui, refusant que ce matériel puisse rester inutilisé et passer doucement de l'étagère à la poubelle. Dommage qu'il ne soit plus là pour nous le rappeler !

Il était de ces militants bien trempés qui ont su imposer les droits syndicaux dans l'entreprise, et plus largement lutter, jusqu'au dernier souffle, pour la promotion et l'émancipation de tous.

Congrès de l'UTR du 11 mars 2024



Après les remerciements aux invités et quelques indications pratiques, le congrès a démarré – à l'heure – par une minute de silence en hommage à nos récents disparus :

Pierre Boisnard,
Marie-Jo Sublet,
Jean Vessot,
Marie-Thérèse Forat.

Congrès de l'UTR du 11 mars 2024

PRÉSENTATION COMPLÉMENTAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ À DIFFÉRENTES VOIX

Gérard Dubreuil rappelle quelques moments importants du mandat écoulé : la campagne de pétitions en 2022, différentes audiences notamment à la ville de Lyon, l'AG de mi-mandat... les actions avec l'interpro (retraites!), les activités avec l'URR, le désaccord avec le Scérao, la participation aux congrès : confédéral et UCR... dans un contexte où les relations syndicales se sont traduites généralement pour l'UTR par « Seuls face aux autres ».

Pour la commission Développement, Bernard Vieux fait le point à l'aide de 4 diapos :

Le montant des cotisations encaissées est passé en 4 ans de 116 000 à 125 000 € environ .

80 % des transferts proviennent de 8 syndicats, dont 6 sont organisés en UFR .

Les départs en 2023 s'expliquent par 7 désaccords, 90 décès, 50 qui ne paient plus, 21 transferts .

Nos adhérents sont 21 de plus en 2023, 17 de plus sur tout le mandat.

Le groupe Retraites (Nicole Maire) :

Dans le cadre de Réponses à la carte, on a un partage des responsabilités entre B Vieux qui cherche à convaincre de rester à la CFDT et N Maire qui répond aux demandes concernant le départ en retraite, la défense des droits et l'accès aux droits. Des formations de militants avec Santé-Sociaux sont programmées.



Le groupe Inter CVS (Marie-Françoise Roset) :

Le groupe réunit une quinzaine de membres, venus des Ehpad et des familles de résidents ou d'autres intéressés par la bienveillance. L'année 2020 a été difficile pour tous... sans que les CVS soient consultés. Un travail est mené avec l'UCR, et il faut saluer le travail considérable de Nicole Maire.

Groupe de travail « Évènements » (Marie-Françoise Roset) :

Ce groupe rassemble une quinzaine de membres, il a organisé plusieurs représentations chaque année, prolongées par des temps conviviaux, et il multiplie les infos

dans les résidences ou les Ehpad. Il bénéficie maintenant d'un budget spécifique et cherche des idées pour 2024.

Commission Formation (Annie Feyfant) :

Le covid est passé par là, annulant des formations en 2000 - 2021. Beaucoup de formations sont prévues en 2024.

Commission Information (Annie Feyfant) :

Malgré le Covid, la parution du Retraité du Rhône a été maintenue : 448 articles depuis 2020 écrits par 68 « journalistes » dont les 7 membres de la commission. Le journal est accessible sur la page web qui donne aussi les infos les plus urgentes.

Commission Loisirs et culture (Jacques Guilmet) :

La commission de 7 membres fait mensuellement diverses propositions, en plus du voyage annuel, après la parenthèse covid, pour le plus grand plaisir des militants.

Groupe Histoire – mémoire de la CFDT (André Vessot)

25 notices ont été rédigées pour le Maitron, 27 articles pour le journal. On recherche des militants à interviewer et on participe aussi au groupe régional. Quelle commémoration des 60 ans de la CFDT prévoit-on ?

RAPPORT FINANCIER (BERNARD VIEUX, AVEC DOCUMENT DISTRIBUÉ AUX CONGRESSISTES)

Le premier poste de dépense (en baisse) est le journal. Un nouveau poste « événementiel » a été créé. L'intégration de la comptabilité des SSR dans les comptes UTR sera bientôt terminée (plus que 2).

Didier Herbault au nom de la commission de contrôle financier fait quelques remarques et donne quitus.

INTERVENTIONS DES SECTIONS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

ULR Givors – Condrieu (3 intervenants : Eliane Renard, Denis Bariod et JF Cullafroz).

L'ULR fonctionne de façon collégiale ...et conviviale, alliant confrontation d'idées et propositions d'actions, avec des membres engagés, notamment dans les associations. L'ULR a travaillé sur la perte d'autonomie, participé à l'inter CVS, travaillé sur la maison de santé locale ou avec la mission locale, fait des propositions pour la Semaine bleue. Elle est aussi très engagée sur l'environnement et les transports, a organisé lors des élections des tables rondes avec des candidats. Elle est présente sur les marchés et aux manifs.

Les relations avec l'interprofessionnel sont tendues, en particulier depuis la suppression par l'UTI de l'UL interpro de Givors et le refus de l'UTI de mobiliser les participants au PPV... L'ULR n'a plus d'infos sur l'activité profession-

nelle.

L'ULR, par ailleurs, regrette que la CFDT n'ait pas su prendre sa place dans le mouvement des Gilets jaunes. Par contre l'action intersyndicale sur les retraites a été un grand réconfort.



SSR SEPR (Chantal Guibert)

L'arrêt pendant la pandémie a généré de nouvelles habitudes, davantage en distanciel. La SSR recherche des thèmes de débat attractifs : la situation mondiale, la démocratie... Elle apprécie le travail de l'UTR et a une participation importante à l'action syndicale interpro et à l'UCR.

SSR Scérao (Charles Coste Chaireire)

La SSR fonctionne avec une animation roulante (celui qui prend le compte-rendu anime la réunion suivante) qui fonctionne bien. Une AG par an est organisée.

Le conflit entre les retraités et les actifs n'est toujours pas réglé : problème de centralisme. Un arbitrage est demandé à la commission des conflits : on touche à un problème de frontières fédérales.

ULR Lyon 2 – 3 – 6 – 7 (Thérèse Bunel)

L'ULR remercie vivement le Bureau pour la belle organisation (exemplaire) de ce congrès et pour le glossaire. Ce travail très démocratique permet d'informer et de fidéliser.

Le rapport d'activité est honnête. A partir de ce bilan il faut déterminer les actions prioritaires : laisser de côté les actions sur le logement ou les réseaux sociaux, choisir parmi les nombreux groupes de travail...). On doit agir selon nos moyens, être modestes pour être efficaces.

ULR Oullins – St Genis Laval

Une quarantaine de militants font fonctionner l'ULR, qui débat de sujets d'actualité et agit, participe à plusieurs commissions ainsi qu'à divers comités de soutien, mais elle ne participe pas régulièrement à l'UTR.

ULR du Plateau (Roland Chabert)

L'ULR et sa centaine d'adhérents approuvent largement le rapport d'activité, même si certains points sont encore flous. La volonté de relance est justifiée, mais attention au volontarisme : l'ULR propose que le plan de travail définisse des priorités et un calendrier sur tout le mandat. La

relance de l'Action revendicative est prioritaire.

Nous devons retrouver une visibilité et avons besoin que les commissions proposent des outils que chaque militant sera appelé à diffuser.

L'ULR déplore la réorganisation trop verticale de l'interprofessionnel régional. Mais, cela étant décidé, il nous faut y trouver notre place.

SYNTHÈSE DE GÉRARD DUBREUIL

Nous pouvons être satisfaits de ces quatre dernières années, mais je soulignerai deux problèmes :

– la question de l'interpro : Nous n'étions pas d'accord sur la réforme de l'URI, mais nous avons décidé de ne pas nous y opposer dans un esprit constructif. La suppression des UL nous affecte car beaucoup de retraités s'étaient investis dans ces structures : ne pas brusquer, mais beaucoup expliquer, cela a été notre position ;

– propositions d'activités futures : je me réjouis de nous voir plus nombreux aujourd'hui qu'au dernier congrès : notre UTR progresse, mais on ne peut pas tout faire en même temps. Des sections ont du mal à fonctionner, d'autres marchent bien ; deux commissions sont très actives : culture-loisirs et information, les autres suivront. Soyons optimistes.



Vote sur le rapport d'activité

Il est approuvé à 97%

INTERVENTIONS DES INVITÉES

Christine Lagnier (secrétaire régionale) prend la parole au nom de l'URI. Elle évoque le gros travail fait malgré le covid par l'URI, la volonté de mettre en lumière ses forces et ses faiblesses. Elle pointe le difficile renouvellement des responsables, la nécessité d'un accompagnement et d'une information dans les prises de fonction. Elle insiste aussi sur la nécessité de mieux communiquer collectivement. Elle rappelle enfin la convention avec l'URR pour les formations « Bientôt à la retraite ».

Actuellement l'URI construit son rapport d'activité et sa résolution pour le congrès à venir.

Sur la restructuration de l'appareil interprofessionnel, il faut éviter les crispations et consolider tout cela.

La loi immigration reste inacceptable et a déjà entraîné

une multitude d'actions.

Les enjeux de pouvoir d'achat seront au rendez-vous de l'action avec le Pacte du pouvoir de vivre. Comme l'insuffisance des logements rappelée par la Fondation Abbé Pierre.

En juin l'enjeu des élections européennes sera important, dans une année décisive où plus de la moitié de la population mondiale votera.

Mireille Dépit nous apporte le salut de l'URR dont elle est secrétaire générale. Elle évoque les difficultés connues par la formation et annonce un travail de recensement pour constituer un pôle de formateurs. Des formations sont lancées (dont « Ecrire pour être lu »), ainsi que la journée d'études du 18 juin.

Marinette Soler (secrétaire générale adjointe de l'UCR depuis le congrès de Valence, issue du syndicat Santé-sociaux et ancienne secrétaire générale adjointe de l'URI Ile de France) salue un moment fort de démocratie. Le rapport d'activité montre le travail fait, le maintien de l'activité malgré le covid, le travail sur le pouvoir d'achat, les actions avec les partenaires du Pacte pour le pouvoir de vivre : autant de sujets partagés par l'UCR.

L'inscription de l'IVG dans la Constitution est très importante, Mais le contexte international est difficile : guerre, montée des populismes... Les élections européennes seront cruciales. Nous restons marqués par la loi Immigration, dont le point de bascule nous interroge.

Beaucoup d'inquiétudes : quelles conséquences du mouvement des agriculteurs ? Et la modification de la loi SRU ? Et le doublement des franchises ? Quant à la loi sur l'autonomie, elle suit son parcours législatif, la loi Grand âge étant toujours attendue. Les propos de C.Vautrin inquiètent.

Les sujets ne manquent pas pour le CN du 21 mars ! Mais l'UCR est à nos côtés ! Continuons à former des militants.



DISCUSSION DU PROJET DE RÉOLUTION POUR LES 4 ANNÉES À VENIR

Etude des trois amendements :

Amendement déposé par l'ULR de Givors : ajout au 1-4
Questions posées par le débat : est-il suffisant de payer

pour pouvoir polluer ? L'argent ainsi versé sert-il à réparer les dégâts ou seulement à se donner bonne conscience et continuer à produire des PFAS ?

Le texte proposé ne semble pas assez précis.
L'amendement est adopté à 76,9%.

Amendement déposé par l'ULR de Villefranche : ajout au 2-1-1.

Cet amendement avait déjà été déposé par la SSR-SEPR en 2019 et reprend la position qui est depuis longtemps celle de l'UTR.

Cet amendement est adopté à 86,8%.

Amendement déposé par les ULR 2^{ème}-7^{ème} et Villefranche : suppression du 2-4-2.

La formulation de cet article est certes maladroite, le mot « promouvoir » est ambigu, car l'UTR n'est pas gestionnaire des organismes d'aide à domicile ; elle est cependant favorable à une amélioration de ces services.

L'amendement repoussé à 75,5%.

Le projet de résolution qui intègre donc les deux amendements votés, est voté à 91,8%.

Le rapport financier est approuvé à 100%

La nouvelle équipe du bureau (les élus du collège B) s'est étoffée !

Sont élus à l'unanimité :

Anita Bastrenta, Claudine Baud-Rebattu, Geneviève Causse, Charles Costechareire, Gérard Dubreuil, Annie Feyfant, Jacques Guilmet, Alain Kouyoumdjian, Gilles Metge, Jean-Joseph Pariat, Marie-Françoise Roset, Bernard Vieux.

Gérard Dubreuil est réélu secrétaire général, Annie Feyfant élue secrétaire générale adjointe.

Bernard Vieux est réélu trésorier et Geneviève Causse trésorière adjointe.



ENCORE PLUS D'INFOS SUR LE CONGRÈS ?

Jean-François Cullaifroz a réalisé un reportage avec interviews et photos sur son blog : lecumedunjour.fr

L'accueil des migrants en Auvergne-Rhône-Alpes

Qui sont les migrants ? Ce sont des étrangers quittant leur pays de naissance pour des raisons familiales, professionnelles, sanitaires ou politiques. En 2015, plus d'un million de migrants extra-européens, surtout syriens et afghans sont arrivés en Europe, regroupés dans des camps de fortune.

La région AuRA est historiquement une terre d'accueil et un carrefour migratoire : 10 000 demandeurs d'asile sont enregistrés chaque année : 10% sont déboutés, 28 à 38% sont « dublinés », c-à-d renvoyés dans le pays européen par lequel ils sont arrivés, 20% sont concernés par le regroupement familial et le reste est en attente dans les CADA(centre d'accueil pour demandeurs d'asile). Un Contrat d'Intégration Républicaine est conclu pour tout étranger admis à séjourner en France : il comprend une formation civique de 4 jours, une formation linguistique et le bilan des formations suivies.

Le CESER(Conseil Economique Social et Environnemental Régional) a élaboré :

- des recommandations: la nécessité d'une politique européenne d'asile commune et solidaire;
- une gestion de l'immigration et des demandes d'asile plus efficiente et ordonnée;
- des préconisations : expérimenter une forme de stage service civique pour les demandeurs d'asile;
- élargir la formation en français aux demandeurs d'asile et réfugiés;
- garantir l'accueil accompagné dans les lieux de vie;
- élaborer une communication régionale pédagogique.

Les migrations sont un phénomène ancien et mondial, mais depuis 2000, si 250 millions de personnes ont migré dans le monde pour différentes raisons, 2% seulement ont rejoint les pays industriels développés. En 2022, sur 966 000 demandeurs d'asile en Europe, 39% l'ont obtenu, dont 41% en Allemagne, 13% en France, 10% en Italie, 9% en Espagne... 29% venaient de Syrie et 23% d'Afghanistan. Les Ukrainiens bénéficient de la directive européenne de protection temporaire.

Quelle incidence sur le marché du travail ? Entre avril 2021 et avril 2022, la Préfecture n'a délivré que 38% d'autorisations de travail. La position de la préfecture par rapport au travail des migrants, c'est une hypocrisie de la pire espèce. Pour que les migrants puissent répondre aux besoins des secteurs qui peinent à recruter, il faudrait leur favoriser l'accueil, la formation et l'accès à ces emplois, en levant les freins de la non-maîtrise de la langue et du manque de connaissance de la société d'accueil, mais en reconnaissant leurs compétences et qualifications. En décembre 2023, le CESER a adopté les neuf préconisations

suivantes :

- renforcer les formations linguistiques en français,
- développer des formations en fonction des besoins des territoires;
- développer un système régional de validation des qualifications et compétences des migrants;
- mettre en place un service régional pour l'accompagnement et la sécurisation des employeurs;
- faire accepter par le préfet de permettre le travail régulier de migrants en situation irrégulière;
- faciliter la régularisation des mineurs isolés à leur majorité;
- élargir aux migrants l'accès à des dispositifs préparatoires à l'emploi;
- développer des actions de sensibilisation et d'information sur les migrations dans les lycées;
- organiser une campagne de communication pour les habitants d'AuRA.

Dans une période où des forces néo-obscurantistes font des migrants leurs boucs émissaires et que les élus barricadent l'Union Européenne en forteresse assiégée (le Pacte européen sur l'asile et les migrations), alors que le gouvernement français avec la loi Darmanin aggrave la situation des travailleurs immigrés, dans le même temps, dans les métiers en tension, les employeurs réclament une gestion des compétences issues des pays tiers (euphémisme pour demander l'entrée de travailleurs migrants), mais dans quelles conditions sociales d'accueil ? Les contributions du CESER ont le mérite de présenter les problématiques et de poser des préconisations opérationnelles partagées par les employeurs, les organisations syndicales de salariés et les associations qui composent le conseil.

PROPOS TIRÉS DE L'INTERVENTION
DE CHRISTIAN JUYAUX,
MEMBRE DU CESER AU CONGRÈS DE L'UTR



Tribune : Le gouffre abyssal des prisons françaises en 2024

La France a été condamnée à de nombreuses reprises par la Cour européenne des droits de l'homme. En ce début d'année 2024, le taux d'occupation des maisons d'arrêt est de 122%. Ces conditions de détention sont jugées indignes par Dominique Simonnot, contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Elles s'apparentent à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Le plus souvent, les lieux sont vétustes, envahis de punaises de lit, de puces et de rats. Et la seule réponse de l'Etat, depuis de nombreuses années, est de créer de nouvelles places de prisons. La construction de nouvelles prisons est en partie une solution, mais pas la seule.

La prison est une souffrance. Lui tourner le dos serait un véritable progrès civilisationnel d'avant-garde, que les législateurs sont loin d'avoir le courage d'appuyer tant ils craignent l'opinion publique.

L'exemple de Robert Badinter, critiqué et vilipendé en son temps pour avoir essayé d'améliorer les conditions de vie dans les prisons, a été abandonné depuis. L'opinion publique a toujours joué un rôle primordial sur la politique carcérale des gouvernements.

Et pourtant, les alternatives à la prison existent et coûtent souvent moins cher. La peine principale, propre aux délits, peut être remplacée par des jours-amendes, une contrainte pénale, un travail d'intérêt général (TIG), un stage de citoyenneté ou encore une sanction répressive, sans oublier la peine de détention à domicile sous surveillance électronique d'une durée de 15 jours à 6 mois.

La justice restaurative, très peu mise en place, est une autre alternative. Toutes ces solutions peuvent favoriser la réinsertion, diminuer drastiquement les récidives et protéger la société.

Bien sûr, il est indispensable d'aborder le sens de la peine. Tout d'abord, il faudrait arrêter de changer le Code pénal en ajoutant des délits sans vérifier s'ils n'existent pas déjà.

Et ne pas oublier de renforcer les moyens de la justice pour recruter, par exemple des greffiers, et développer les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) dont les missions principales sont de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion socio-professionnelle des personnes condamnées.

Le défi est d'arriver à faire accepter par la société, par les victimes et par les prévenus qu'il existe d'autres moyens de sanctionner que la prison. Il faut résister, en cette pé-

riode de « réarmement de l'ordre moral », au « populisme pénal ».

Il faut aussi traiter la problématique de la courte peine, qui fait perdre au prévenu par exemple son logement social et son travail. La comparution immédiate est le gros pourvoyeur des courtes peines.

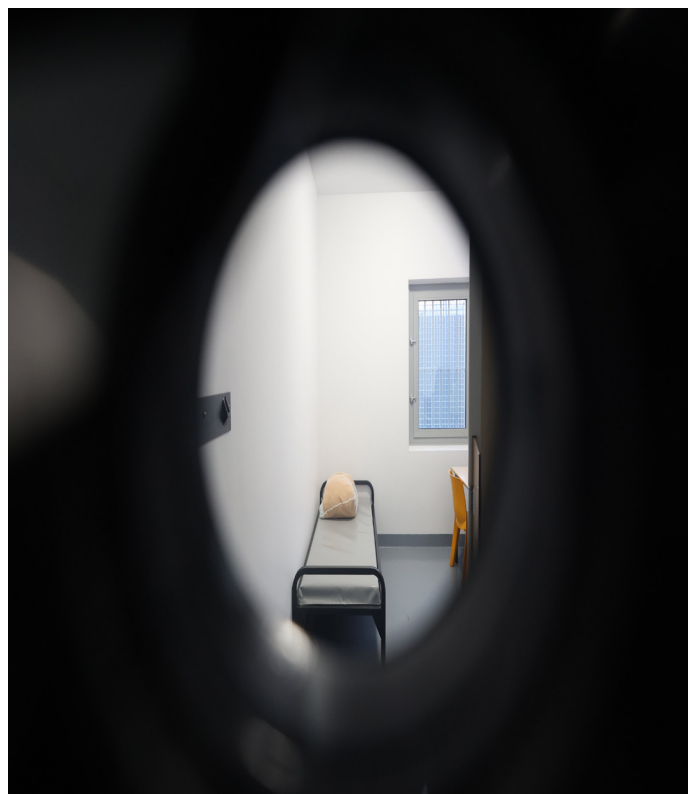
Enfin, la détention préventive met un nombre considérable de gens présumés innocents en prison, car la justice n'a ni le temps ni les effectifs pour traiter leur cas.

Il est important de traiter dignement nos concitoyens, même s'ils ont commis des délits. Nous ne pouvons parler du sens de la peine sans parler des moyens de la justice.

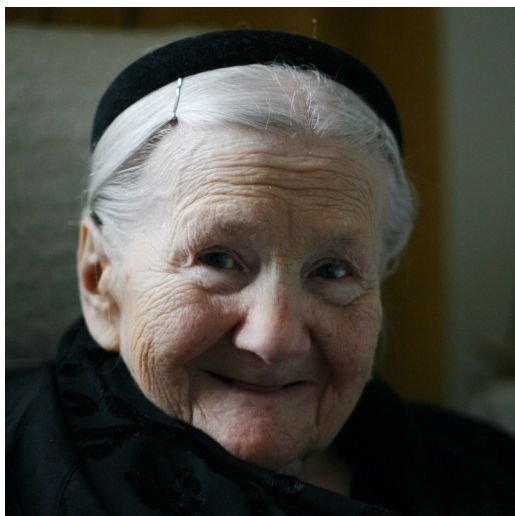
En conclusion, je me permets de citer un de mes auteurs préférés :

Albert Camus qui disait : « Une société se juge à l'état de ses prisons » et cette phrase s'inspirait du grand écrivain russe Fiodor Dostoïevski qui affirmait : « Nous ne pouvons juger du degré de civilisation d'une nation qu'en visitant ses prisons ».

MAURICE BALMET – MARS 2024



Irena Sendler



Lorsque la Seconde guerre mondiale éclate, Irena Sendler est une jeune assistante sociale de 29 ans, employée par le Département de protection sociale de la municipalité de Varsovie.

Après l'invasion allemande, ce département continue à prendre en charge un très grand nombre de personnes pauvres et démunies de la ville.

Irena Sendler profite de son emploi pour aider les Juifs mais cela lui devient pratiquement impossible après le bouclage du ghetto en novembre 1940. Près de 400 000 personnes ont été transférées dans la petite zone attribuée au ghetto et la situation se détériore rapidement.

Les mauvaises conditions d'hygiène dans le ghetto surpeuplé et le manque de nourriture et de fournitures médicales entraînent des épidémies et un taux de mortalité élevé. Irena Sendler, au prix d'énormes risques personnels, met au point des stratagèmes pour pénétrer à l'intérieur du ghetto et aider les Juifs mourants.

Elle parvient à obtenir de la municipalité l'autorisation d'entrer dans le ghetto pour procéder à une inspection des conditions sanitaires.

Une fois dans le ghetto, elle entre en contact avec des militants de l'organisme juif de protection sociale et commence à les assister. Elle aide à faire passer des Juifs du ghetto au « côté aryen » clandestinement et à trouver pour eux des cachettes.

Le Comité d'aide aux Juifs (Zegota) est créé à l'automne 1942, après la déportation de 280 000 Juifs de Varsovie à Treblinka et Sendler devient l'une de ses principales activistes.

Lorsque ce comité commence à fonctionner vers la fin de l'année, de nombreux Juifs de Varsovie ont été tués. Mais il joue un rôle crucial dans le sauvetage de ceux qui ont survécu à ces déportations de masse. L'organisme vient en aide à des milliers de Juifs qui tentent de survivre dans la clandestinité, cherchant des cachettes et prenant en charge les frais d'entretien et les soins médicaux.

En septembre 1943, quatre mois après la destruction complète du ghetto de Varsovie, Sendler est nommée directrice du Département de Zegota pour la protection des enfants juifs. Sendler, qui a pris le nom de Jolanta dans la clandestinité, met à profit ses contacts avec les orphelinats et les instituts pour enfants abandonnés, pour y placer des enfants juifs.

Un grand nombre d'enfants sont envoyés à l'orphelinat Rodzina Marii (Famille de Marie) à Varsovie et dans des institutions religieuses dirigées par des sœurs dans la ville voisine de Chomotow ainsi qu'à Turkowice, non loin de Lublin. On ignore le nombre exact d'enfants qui ont été sauvés par Sendler et ses collaborateurs.

Le 20 octobre 1943, Sendler est arrêtée. Elle parvient à dissimuler les preuves compromettantes telles que les adresses codées des enfants pris en charge par Zegota, ainsi que d'importantes sommes d'argent destinées à payer ceux qui aident des Juifs.

Elle est condamnée à mort et envoyée dans la prison tristement célèbre de Pawiak mais des résistants parviennent à obtenir sa libération en soudoyant des fonctionnaires. Ce tête-à-tête avec la mort ne la dissuade pas de poursuivre son action.

Après sa libération en février 1944, bien qu'elle se sache surveillée de près par les autorités, Sendler continue ses activités clandestines. Elle est obligée de se cacher en raison du danger. Les contraintes de la vie clandestine l'empêchent d'assister aux funérailles de sa mère.

Le 19 octobre 1965, Irena Sendler a été reconnue Juste des Nations par Yad Vashem. L'arbre planté en son honneur se trouve à l'entrée de l'avenue des Justes des Nations.

" Irena Sendler | Juste parmi les Nations "
<https://www.yadvashem.org/fr/justes/histoires/irena-sendler.html>

MAURICE BALMET

Comment ça va pas ? Conversations après le 7 octobre de Delphine HORVILLEUR



Femme rabbin française, qui officie à la synagogue de Beaugrenelle à Paris, elle rejoint également comme rabbin, l'association culturelle JEM (judaïsme en mouvement). Elle est l'auteure de cinq ouvrages chez Grasset. Dans ce livre, elle explore, dans dix conversations réelles ou imaginaires, ce qui l'aide « à éclairer » la positivité et la négativité de l'humanité par des mots dits, ou non-dits,

qui nous engagent ou pas dans l'action. « Comment pourrions-nous inventer une autre langue pour dire comment ça ne va pas. »

Elle pense, entre autres, « à Georges PEREC qui écrit tout un livre sans la lettre « e » ..., à Romain GARY qui s'est créé tant de pseudonymes et d'identités pour se dire et nous dire qu'il ne sera plus jamais lui-même, à Stefan ZWEIG qui a préféré mourir plutôt que d'être témoin d'un monde où les mots ne parviendraient pas à assurer notre survie. Elle se demande « comment sauver les mots, et nous sauver nous-mêmes, de ce que la haine fait aux uns et aux autres. »

Dans son ressenti et sa rencontre (physique et psychique) avec des membres de sa famille et d'autres, elle expose ce qui l'aide à comprendre l'histoire humaine, son développement individuel ou collectif grâce à un langage universel qui fait « sens », circonscrire les amalgames, expliciter la complexité des êtres et des situations : la perception des mots a son importance et c'est chez les poètes qu'elle trouve un dialogue universel et apaisant !

VIVIANE BARON

« *Comment ça va pas ? Conversations après le 7 octobre de Delphine Horvilleur, Ed. Grasset, 2024, 16 euros*

Spectacle "Le Mikado ou la ville de Titipu"

Le Mikado, ou la Ville de Titipu, ou, plus simplement, Le Mikado est une opérette datant de 1885, œuvre du dramaturge William S. Gilbert et du compositeur Arthur Sullivan. La première représentation eut lieu le 14 mars 1885, à Londres, et se joua au Savoy Theatre pendant 672 représentations, ce qui est la deuxième plus longue série de représentations d'une œuvre théâtrale musicale, et l'une des plus longues séries à cette époque pour une œuvre théâtrale en général (Wikipedia).

Cette opérette s'inscrit dans la vague du japonisme qui a influencé les artistes et écrivains occidentaux entre les années 1860 et 1890.

Le style de Gilbert et Sullivan est à l'époque qualifié de " topsy-turvy ", que l'on pourrait traduire par " sens dessus-dessous ", " confus " voire " foldingue "...

L'histoire est celle de Nanki-Poo, le fils du Mikado, déguisé en ménestrel itinérant. Il vient dans la ville de Titipu chercher sa bien-aimée Yum-Yum. Or il apprend qu'elle doit être mariée le jour même, lorsqu'elle rentrera de l'école, avec Ko-Ko, son tuteur. Le dit Koko, a été condamné à mort, en raison d'une loi qui punit de la peine capitale tout homme qui se livrera au flirt ! Mais la sentence n'a pas été exécutée parce qu'il a été nommé Grand Bourreau, et qu'il ne peut se couper la tête à lui-même.

Si vous voulez savoir comment finit l'histoire de Nanki-Poo, il ne vous reste plus qu'à assister à l'une des deux représentations proposées par le groupe lyrique populaire de Meyzieu, le samedi 13 avril (14h30), au CCVA de Villeurbanne, ou le dimanche 21 avril (14h30), à l'espace Jean Popere de Meyzieu.

Réservation en ligne possible sur :

<https://www.helloasso.com/associations/groupe-lyrique-populaire>

Sur place : le port du kimono n'est pas exigé !



LOISIRS ET CULTURE

Précisions importantes – précisions importantes- précisions importantes- précisions importantes



VOYAGE DE L'UTR 2024 : L'ARDÈCHE AUX PORTES DE LA PROVENCE DU 24 AU 30 SEPTEMBRE

Le centre de vacances qui nous recevra étant très fréquenté même fin septembre, nous a signalé qu'il ne nous attribue que treize logements pour deux personnes.

J'ai déjà reçu une bonne dizaine d'inscriptions, et d'autres vont m'être remises le 27 mars à la séance photos du précédent voyage. Je voudrais donc presser les personnes désireuses de s'inscrire car j'enregistre les demandes au fur et

à mesure et lorsque j'aurai atteint le nombre limite, je serai contraint de mettre en attente les personnes supplémentaires, et sans garantie !

En vous remerciant pour votre compréhension, Jacques GUILMET

Pour vous inscrire :

Remplir le bulletin ci-dessous et joindre 1 ou 4 chèques libellés au nom de l'UTR-CFDT (soit 1 de 845 €, soit 2 de 210 € et 2 de 215 € + 17 € pour non CFDT).

Envoyer les chèques à Jacques GUILMET 38 rue de la Baisse 69100 VILLEURBANNE (06 73 38 93 44) - Mail : jguilmet723@gmail.com

INSCRIPTION AU VOYAGE UTR À VOGUË, DU 24 AU 30 SEPTEMBRE 2024

1. NOM..... Prénom..... Date de naissance :
Adhérent CFDT OUI NON

2. NOM..... Prénom..... Date de naissance :
Adhérent CFDT OUI NON

Adresse :
Tél fixe Tél portable e-mail :

Visite du Musée d'histoire de Lyon rénové Vendredi 19 avril à 14h « Les invisibles de la société retrouvent leur place »

L'histoire lyonnaise racontée par thématique, dans une scénographie immersive avec 4 parcours sur 4 niveaux :
Visite guidée de 14h à 16h sur deux thématiques :

Portraits de Lyon, se repérer dans la ville
Lyonnaises, Lyonnais, Quand les Lyonnais s'engagent

Visite libre possible avec le ticket d'entrée pour les 2 autres parcours :

Les pieds dans l'eau, Vivre avec le Rhône et la Saône
Qu'est-ce que tu fabriques ? (Lyon industrielle et ouvrière)

Ascenseurs pour chacun des niveaux - Accès libre au jardin Gadagne au sommet du musée (café et restauration possible)

TARIF VISITE GUIDÉE : 13 €/ personne ; il reste des places.

Bulletin d'inscription à renvoyer impérativement avant le 9 avril à Claudine Baud-Rebattu,

18 rue de l'Abbaye d'Ainay 69002 Lyon - Accompagné du règlement

Contact : tél :06 77 16 59 47 / E-mail : claudine.baud-rebattu@laposte.net



VISITE MUSEE HISTOIRE DE LYON GADAGNE VENDREDI 19 AVRIL 2024, 14H-16H

NOM du ou des participant(s)..... Prénom(s).....
Tél fixe Tél portable e-mail :.....
Nombre de personnes Je joins un chèque de€... à l'ordre de l'UTR-CFDT

Dateet signature